

Dispositif sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR)

juin 2016

Présentation générale

Qui est concerné ?

- tous les agents A, B et C et les cadres placés sur un statut d'emploi (inspecteurs spécialisés et chefs de service comptable)

Le transfert primes points

- attribution de points d'indice et abattement sur les primes

Pour tous : neutralité en position d'activité ; gain en pension

Des durées de carrière harmonisées

- cadence unique d'avancement d'échelon

Arrêt des réductions majorations mais préservation de celles déjà acquises

Des grilles revalorisées

- des décrets « balais » pour les B et les C (DGAFP)
- un décret ad hoc pour les A DGFIP

Calendrier

- pour la catégorie A :
 - transfert primes/points en 2 temps : 01/01/2017 et 01/01/2018
 - reclassement : 01/01/2017
 - revalorisation : entre 2017 et 2020

- pour la catégorie B :
 - transfert primes/points au 01/01/2016 (rétroactif)
 - reclassement : 01/01/2017
 - revalorisation : de 2017 à 2018

- pour la catégorie C :
 - transfert primes/points au 01/01/2017
 - reclassement : 01/01/2017
 - revalorisation : entre 2018 et 2020

Le statut du A de la DGFIP

Principes généraux

- pour tous : transfert primes points et revalorisation des grilles
- maintien des conditions (ancienneté et durée) pour l'accès au grade supérieur
- grille des inspecteurs = celle des attachés
- grille des inspecteurs principaux = celle des attachés principaux

Le statut du A de la DGFIP

Inspecteurs (dont inspecteurs spécialisés)

Actuellement :

12 échelons et une durée de 26 ans 6 mois (de l'indice 379 à l'indice 801)

Au 1^{er} janvier 2017 :

11 échelons et une durée de 26 ans (de l'indice 434 à 810 puis 821 en 2020)

Reclassement similaire à celui opéré pour les attachés.

Accès à inspecteur principal et inspecteur divisionnaire

Maintien des règles de promotion et de classement des inspecteurs promus IP ou nommés IDIV

Le statut d'emploi d'inspecteur spécialisé :

Bonification de points d'INM sans changement dans la nouvelle grille

Un nouveau contexte pour les A+

- bénéficient d'une amélioration indiciaire au-delà du transfert primes points
- nouvelle donne indiciaire : importantes répercussions sur la structuration de leurs carrières
- crée un nouveau cadre pour l'accès aux postes comptables indiciés.
- plein effet : 2020.

Le statut du A de la DGFIP

Les inspecteurs divisionnaires des finances publiques

Pas d'équivalent dans les autres administrations de l'État

Actuellement :

- deux classes :

- normale avec 4 échelons (indices bruts 780 à 901) ;
- hors classe = 3 échelons (indices bruts 864 à 985).

- sommet = minimum 26 ans 6 mois (carrière d'inspecteur comprise).

Le statut du A de la DGFIP

Les inspecteurs divisionnaires des finances publiques

- échelon terminal : indice brut 1005
- pas de reclassement, les durées d'échelons étant identiques.
- accès au grade d'IP ouvert aux IDiv CN. Conditions d'accès au grade d'IP non modifiées (18 mois dans le grade) ; même mode de nomination qu'actuellement.
- accès au grade d'AFiPA : ouvert aux IDiv HC ayant atteint le dernier échelon de leur grade.
- diminution la durée de carrière des IDiv de 6 mois (du fait de la modification de la durée des échelons des inspecteurs) ;
- sont concernés par les réflexions à venir sur le statut d'emploi de chef de services comptables.

Le statut du A de la DGFIP

Les inspecteurs principaux des finances publiques

Actuellement :

- 9 échelons, de l'indice brut 540 à l'indice brut 966
- pour atteindre le sommet de ce grade, minimum de 26 ans (carrière d'inspecteur comprise)

Au 1^{er} janvier 2020 :

- indices et durée des échelons : idem attachés principaux d'administration
- 10 échelons, durée de 27 ans (carrière d'inspecteur comprise), de l'indice brut 593 à l'indice brut 1015.
- les conditions actuelles d'accès au grade d'AFiPA seront maintenues
- sont concernés par les réflexions à venir sur le statut d'emploi de chef de services comptables.

Le statut du A de la DGFIP

Les administrateurs des finances publiques adjoints (AFIPA)

Pas d'équivalent dans les autres administrations de l'État ; des analogies avec le grade d'attaché d'administration hors classe de l'Etat.

Actuellement :

- 6 échelons, de l'indice brut 705 à l'indice brut 985 ;
- pour atteindre le sommet de ce grade, minimum de 23 ans (carrière d'inspecteur et d'IPFiP comprises),

Les objectifs :

- tirer les conséquences de la modification de la grille des IP
- référence : attaché d'administration hors classe de l'Etat : 7 échelons classiques (correspondant aux indices bruts 759 à 1015) et un échelon spécial hors-échelle A

Le statut du A de la DGFIP

Les administrateurs des finances publiques adjoints (AFIPA)

Évolutions envisagées :

- ajout d'un échelon supplémentaire le 1^{er} janvier 2017.
- ajout d'un échelon au 01/01/2020 : échelon spécial HEA, ouvert à 20 % des agents du grade (conditions d'accès fixées par un arrêté)
- allongement de la carrière :
 - de 2 ans pour accéder au 7^{ème} échelon
 - de 3 ans supplémentaires pour accéder à l'échelon spécial

Les AFIPA sont concernés par les réflexions à venir sur le statut d'emploi de chef de services comptables.

Le statut d'emploi de chef de service comptable

Le statut d'emploi va bénéficier du transfert primes points :

CSC 5 = de 1015 à **1027** le 1/1/2018.

Les indices administratifs HEA-1 (CSC 4) et les indices 1027 (CSC5) = ouverts aux cadres sur postes administratifs (comme actuellement pour les HEA administratifs).

Les problématiques et pistes de réflexion

Les accès aux postes comptables

- un bilan à tirer des mouvements déjà réalisés
- une réflexion à engager sur les règles de gestion propres aux mouvements comptables (conditions d'accès aux postes aux différents stades de la carrière, contingentement des promotions sur place, équivalence HEA administratif/HEA comptable etc)
- des pistes à explorer et à discuter :
 - * révision des quotas d'accès
 - * ordre d'examen des demandes

Les carrières administratives des cadres supérieurs

- les parcours de carrière
- les détachements sur emplois indicés administratifs pour les AFIPA, les IP et les IDIV HC